

REPUBLICUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DE L'EST  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE BERTOUA 2<sup>ème</sup>  
\*\*\*\*\*  
SERVICE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVES  
DES MARCHES PUBLIQUES  
\*\*\*\*\*



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fartherland  
\*\*\*\*\*  
EAST REGION  
\*\*\*\*\*  
LOM AND DJEREM DIVISION  
\*\*\*\*\*  
BERTOUA 2<sup>nd</sup> COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL DEPARTMENT FOR THE ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT OF PUBLIC SERVICE  
\*\*\*\*\*

**ADDITIF N° 01 RELATIF A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
N°03BIS/AONO/CBTA 2/M/CIPM/SIGAMP/2025 DU 28 MARS 2025  
POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH DANS  
CERTAINS QUARTIERS DE LA COMMUNE DE BERTOUA 2<sup>ème</sup>**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BERTOUA 2<sup>ème</sup>  
(Maitre d'Ouvrage)**

**Communiqué :**

Les Entreprises intéressées par l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, sont informées que, des modifications ont été apportées sur certains points du DAO ainsi qu'il suit :

**I - AVIS D'APPEL D'OFFRES**

Au lieu de :

**8-REMISE DES OFFRES**

Chaque offre devra être transmise par le soumissionnaire exclusivement sur la plateforme COLEPS dont l'adresse est ci-dessus mentionnée, au plus tard le 21 Avril 2025 à 12 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03BIS /AONO/CBTA 2<sup>ème</sup> /M/CIPM/SIGAMP/2025  
DU 28 MARS 2025 POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH DANS  
CERTAINS QUARTIERS DE LA COMMUNE DE BERTOUA 2<sup>ème</sup>  
(Lot n°\_\_\_\_)  
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

**10-OUVERTURE DES OFFRES**

L'ouverture des offres numériques sous la plateforme COLEPS se fera en un temps dans la salle des Délibérations de la Commune de BERTOUA 2<sup>ème</sup> le 21 Avril 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de BERTOUA 2<sup>ème</sup>, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

**11-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES**

A. Critères éliminatoires :

a. *Offre Administrative*

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;
- 4) Absence de l'attestation de catégorisation ou la décision de classification ou de la copie légalisée du récépissé de dépôt du dossier de demande de catégorisation ;
- 5) Non-conformité au mode de soumission.

b. *Offre technique*

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Absence de plus de deux (02) critères de qualification essentiels de l'Offre technique



c. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;
- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

B. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 1- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 2- Personnel d'encadrement ;
- 3- Moyens matériels ;
- 4- Références ;
- 5- Capacité financière justifié d'au moins 60 % du montant prévisionnel du projet ;
- 6- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

N.B : Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage supérieur ou égal à 80%, (soit au moins 21 « oui » sur 26) seront examinées. Si aucune offre n'obtient le pourcentage requis, seule (s) l'(les) offre(s) financière(s) du (des) soumissionnaire(s) ayant obtenu (s) l'évaluation technique la plus élevée sera (seront) examinée(s).

Lire plutôt :

. 8-REMISE DES OFFRES

Chaque offre devra être transmise par le soumissionnaire exclusivement sur la plateforme COLEPS dont l'adresse est ci-dessus mentionnée, au plus tard le 25 AVR 2025 à 12 heures précises et portera les mentions suivantes :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 03BIS /AONO/CBTA 2<sup>ème</sup> /M/CIPM/SIGAMP/2025  
DU 28 MARS 2025 POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION D'UN FORAGE EQUIPE DE PMH DANS  
CERTAINS QUARTIERS DE LA COMMUNE DE BERTOUA 2<sup>ème</sup>  
(Lot n°\_\_\_\_)  
" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus de la mention ci-dessus dans les délais impartis.

10-OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres numériques sous la plateforme COLEPS se fera en un temps dans la salle des Délibérations de la Commune de BERTOUA 2<sup>ème</sup> le 25 AVR 2025 à 13 heures précises par la Commission Interne de Passation des marchés de la Commune de BERTOUA 2<sup>ème</sup>, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

11-CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

C. Critères éliminatoires :

d. Offre Administrative

- 1) Absence de la caution de soumission ;
- 2) Pièce administrative falsifiée ;
- 3) Non-conformité ou absence de l'une des pièces administratives après le délai de 48 heures réglementaire, à l'exception de la caution de soumission. ;
- 4) Absence de l'attestation de catégorisation ou la décision de classification ou de la copie légalisée du récépissé de dépôt du dossier de demande de catégorisation ;
- 5) Non-conformité au mode de soumission

e. Offre technique

- 1) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 2) Non-respect d'au moins 80% des critères essentiels.

f. Offre Financière

- 1) Omission du prix d'une tâche quantifiée dans le bordereau des prix unitaires ou dans le devis estimatif ;

- 2) Absence ou non-conformité au modèle du DAO d'un des éléments constitutifs de l'Offre financière défini à l'Article 14.3 du RPAO ;
- 3) Sous-détail des Prix unitaires incomplet à plus 20% ;

D. Critères essentiels :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- 7- Déclaration sur l'Honneur de visite du site signée par le soumissionnaire ;
- 8- Personnel d'encadrement ;
- 9- Moyens matériels ;
- 10- Références ;
- 11- Capacité financière justifié d'au moins 60 % du montant prévisionnel du projet ;
- 12- Méthodologie d'exécution et planning d'exécution des travaux ;

## Le reste sans changement

Ampliations :

- ✓ CC/ARMP-Est (pour insertion au JDM) ;
- ✓ DDMINMAP/LD ;
- ✓ Pdt/CIPM-BERTOUA 2<sup>ème</sup> ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono ;
- ✓ Archives.

BERTOUA 2<sup>ème</sup>, le 16 AVR 2025

Le Maire

(Maître d'Ouvrage)



Omer Solla Pitol  
Chevalier de l'Ordre du Mérite Camerounais